

Mode d'emploi du renouvellement du bureau des commissions du Cégom

Paris, samedi 8 / vendredi 28 octobre 2011

Chères Amies, Chers Amis,

La solidité et la crédibilité du Cégom seront fondées sur la qualité de nos positions mais aussi sur la qualité de notre démocratie interne.

Lors de la fondation du Cégom le 12 septembre 2009, nous avons hérité des quatorze commissions thématiques et des six commissions régionales mises en place par l'État pour les Égom (États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone). Cependant, les commissions du Cégom (association distincte de l'État et relevant de la loi de 1901) ne sont plus celles des Égom et la transition doit désormais s'achever. L'adoption de statuts le 30 avril dernier (qui a transformé les «rapporteur/e/s» en place depuis 2009 en «président/e/s» de leurs commissions) et l'élection d'instances dirigeantes centrales le 26 septembre devraient maintenant être suivies de l'élection d'un bureau pour chacune des commissions précitées (auxquelles il convient de joindre, depuis le 30 avril, la nouvelle commission régionale Paris & Île-de-France), afin de confirmer ou renouveler les équipes nommées par l'État ou sous le contrôle de l'État lors des Égom.

La marche à suivre expliquée ci-après se fonde sur l'article R.I.9.1 du règlement intérieur, «*Modalités d'élection du bureau des instances du Cégom*» [1].

Dans l'espoir d'échanger avec vous très prochainement, je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie, Chères Amies, Chers Amis, d'agréer l'expression de mes salutations solidaires.

David AUERBACH CHIFFRIN
Secrétaire général du Cégom
contact@cegom.org | 06 10 55 63 60

MODÈLE DE CONVOCATION (à copier/coller puis envoyer aux membres de votre commission **au moins deux semaines avant l'élection**, en mettant le secrétariat général en copie : contact@cegom.org) :

Titre : **Convocation et appel à candidatures pour l'élection du bureau de notre commission**

Chères Amies, Chers Amis,

Le ... (*date*) à ... (*heure*), notre commission ... (*intitulé de la commission*) renouvellera ou confirmera son bureau. La réunion se tiendra à ... (*adresse précise*). Il est possible d'exprimer sa candidature au bureau par retour de courriel **jusqu'à une semaine avant l'élection** : il convient de mettre en copie le secrétariat général du Cégom (contact@cegom.org). L'ordre du jour sera le suivant :

1°) Appel des présent/e/s et émargement d'une feuille de présence (qui sera adressée au secrétariat général) (5 mn.) ;

2°) Vote de la commission sur l'admission d'éventuels nouveaux membres ne figurant pas sur la liste portée annexe n°4 ou 5 des statuts (le vote peut se faire à main levée s'il porte sur l'ensemble des nouveaux membres mais il est de droit à bulletin secret sur la demande d'une seule personne présente ou s'il porte sur un seul nouveau membre ou sur les nouveaux membres pris séparément) (5 mn.) ;

3°) Allocution des rapporteur/e/s sortant/e/s (bilan, perspectives) (10 mn.) ;

4°) Présentation des candidat/e/s et questions aux candidat/e/s (environ trois minutes par personne, questions et réponses comprises - S'il est moins de cinq hommes candidats, d'autres hommes peuvent présenter leur candidature sur place - S'il est moins de cinq femmes candidates, d'autres femmes peuvent présenter leur candidature sur place - Si la diversité des origines n'est pas respectée, d'autres candidatures émanant des origines moins représentées peuvent être sollicitées et présentées sur place) ;

5°) Premier vote : Désignation des personnes pressenties pour former le futur bureau (à bulletin secret, chaque bulletin peut indiquer un ou plusieurs noms de candidat/e/s) (5 mn.) ;

6°) Premier dépouillement (les cinq femmes et les cinq hommes arrivé/e/s en tête sont déclaré/e/s pressenti/e/s pour former le futur bureau - En cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidat/e/s, le départage se fait au bénéfice de l'ancienneté en adhésion puis au bénéfice de l'âge - À ce stade, la commission peut également décider de retenir un plus grand nombre de personnes sous réserve de bien retenir finalement un même nombre de femmes et d'hommes, lequel/le/s devront être arrivé/e/s en tête des femmes et des hommes respectivement) (5 mn.) ;

7°) Suspension de séance (les personnes pressenties déterminent des projets de programme commun & de répartition des fonctions : un/e président/e ; un/e secrétaire ; un/e trésorier/e ; des vice-président/e/s & adjoint/e/s à ces postes) (10 mn.) ;

8°) Reprise de la séance : la personne pressentie pour assurer la présidence présente les projets de programme commun et de répartition des fonctions (5 mn.) ;

9°) Second vote : Élection du bureau (par acclamation ou, à la demande d'une personne présente, par vote à bulletin secret : en cas d'approbation, le nouveau bureau entre en fonction ; en cas de premier rejet, la séance est suspendue, les personnes pressenties dialoguent librement avec la salle puis déterminent de nouveaux projets de programme commun & de répartition des fonctions et proposent une nouvelle personne pressentie pour assurer la présidence ; la séance reprend, ces nouveaux projets sont présentés par la nouvelle personne pressentie pour assurer la présidence ; un nouveau vote a lieu dans les mêmes conditions ; en cas de second rejet, l'élection est annulée, le mandat du ou de la président/e sortant/e est prolongé pour six mois au plus durant lesquels il ou elle convoquera une nouvelle élection dans les mêmes conditions) (5 à 30 mn.) ;

10°) Envoi du procès-verbal de la réunion au secrétariat général du Cégom avec en annexes la liste des personnes présentes et leurs coordonnées et la liste du nouveau bureau et ses coordonnées.

Références :

[1] 30 avril 2011 - *Statuts et règlement intérieur du Cégom, Collectif des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone, sur la base de sa charte du 27 octobre 2009, adoptés en assemblée générale constitutive le 30 avril 2011 au 80 de la rue de Paris, à Montreuil en Seine-Saint-Denis, dans les locaux du Collectifdom (Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais & Mahorais), en présence de David Auerbach Chiffirin, Jean-Jacob Bicep, Lydie Condapanaiken-Duriez, Daniel Dalin, Christine Houblon, Daniel Illemay & Pierre Pastel*

<http://www.tjenbered.fr/2009/20091027-96.pdf>

Le Cégom (Collectif des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone) rassemble actuellement dix-sept rapporteur/e/s sur les trente-neuf ayant pris part aux Égom (États généraux de l'outre-mer) dans l'Hexagone : Patrick Arnolin, David Auerbach Chiffirin, Jean-Jacob Bicep, Jules Capro-Placide, Daniel Dalin, David Fimiez, Gérard Ginac, Johan Giraud-Girard, Daniel Illemay, Patrick Jeannette, Raymond Kromwell, Christiane Nollet, Pierre Pastel, Pascal Perri, Pascal Rigaud, René Silo & Bernard Solitude. Leur rapport remis les 23-30 septembre 2009 à Patrick Karam, ancien délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français/es d'outre-mer, et leurs statuts du 30 avril 2011 sont disponibles sur Internet :

<http://www.cegom.org/>

Siège social :

Maison des associations du XI^{ème} arrondissement de Paris

8, rue du Général-Renault

F-75011 Paris